

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2019, à 20 h

L'An deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri JAMMOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8 conseillers - MM. Henri JAMMOT, Laurent SERRE, Roselyne DUFFOUR, Annie MALOUBIER, André HUNDZINGER, Annie COUDERT, Bernard MICHON, Michel COUDERT.

Excusés : 5 conseillers - MM. Isabelle MARTIN qui a donné pouvoir à Bernard MICHON, Hervé MARTINEZ qui a donné pouvoir à André HUNDZINGER, Hubert MONZAT qui a donné pouvoir à Annie MALOUBIER, Isabelle DEVAUD qui a donné pouvoir à Annie COUDERT, Cédric NARDOUX qui a donné pouvoir à Laurent SERRE.

Absent : 1 conseiller - M. Patrick DESROUSSEAUX.

Monsieur Laurent SERRE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1°)- Convention pour le Contrat Enfance Jeunesse 2019 ;
- 2°)- Achat tronçonneuse ;
- 3°)- Désignation de délégués au SIAEP de Puy la Forêt ;
- 4°)- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2018 ;
- 5°)- Convention pour médecine préventive avec le CDG 19 ;
- 6°)- Achat terrains FARGES ;
- 7°)- Divers... Village de vacances
Adressage – communication

CONVENTION POUR LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019

à l'unanimité :

Renouvellement de la convention passée entre le Centre de Loisirs Sans Hébergement et la C.A.F. & la M.S.A. pour le Contrat Enfance Jeunesse année 2019.

ACHAT TRONÇONNEUSE

à l'unanimité :

achat d'une tronçonneuse (de marque ECHO – 30 cm) pour la somme de 362,51 € T.T.C., comptabilisé en investissement.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SIAEP DE PUY LA FORÊT

à l'unanimité :

Vu la délibération n°2019.30 en date du 11 juin 2019 décidant l'adhésion de la commune du LONZAC (Corrèze) au SIAEP de Puy la Forêt,

Le C.M. procède à l'élection de trois délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Après le vote, les personnes suivantes sont désignées pour siéger auprès du SIAEP de Puy la Forêt :

- M. Henri JAMMOT Maire
- M. Laurent SERRE 1^{er} adjoint
- M. André HUNDZINGER conseiller

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

à l'unanimité :

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018, consultable sur www.services.eaufrance.fr

CONVENTION POUR MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG 19

à l'unanimité :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze, en partenariat avec l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans, concernant uniquement les visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention.

TERRAINS FARGES

à l'unanimité :

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'achat des parcelles, mais charge Monsieur le Maire pour négocier avec Madame FARGES afin de finaliser l'acquisition lors d'une prochaine réunion.

DIVERS :

Adressage – communication : Des devis ont été demandés pour les plaques de rues et les numéros, ainsi que des panneaux signalétiques (médiathèque....)

Village de vacances : M. le Maire a envoyé un courrier à toutes les personnes qui s'étaient manifestées pour la reprise du Village, et ont jusqu'au 30 septembre 2019 pour confirmer leur intention.

Quelques petits travaux sont à prévoir avant de le relouer.

Comité de jumelage : Mme Marie-Paule VERGNE, Présidente du Comité de Jumelage de Seilhac avec un village allemand, demande si la Commune du LONZAC est intéressée pour rejoindre ce Comité. L'assemblée attend plus d'éléments pour prendre sa décision.

Rando Millevaches : application à découvrir sur <https://rando-millevaches.fr>

avec sur Le Lonzac, la randonnée « au pied des Monédières » de 19 km

dépôt de pain provisoire : le magasin Natéa informe la commune qu'il voudrait faire un dépôt de pain jusqu'à ce que la boulangerie réouvre.

Levée de séance : 21 h 40